

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Les petits pas	Numéro de permis 2018347	Date d'inspection Le 12 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas 2		Numéro de téléphone (506) 235-6024	
Adresse 210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	30 sept. 2022	
Commentaires : Puisque cette personne n'est pas en contact avec les enfants et ne s'occupe pas des finances, la vérification du DS n'est pas nécessaire. Une vérification de casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables devra être fournie et sur les lieux des établissements pour la personne exploitante dont elle est manquante.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	09 août 2022	12 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ratio est respecté lors de l'inspection.</li> <li>- Un rappel que les dossiers des employés complets doivent être sur les lieux des deux établissements si l'éducatrice travaille aux deux endroits.</li> </ul> <p>Observations: Les enfants font des jeux au gymnase selon leurs intérêts.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le permis sera renouvelé pour une autre année sous condition que l'exploitant fournisse la vérification de casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables d'ici le 30 septembre 2022. Si la lacune n'est pas corrigée à cette date, un permis probatoire sera émis à ce moment.</li> </ul>
--

original signé par  
Janel Aubut

Le 12 août 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par  
**Bianca Laplante**

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 août 2022

---

Date